

**DOSSIER
DE PRESSE**

**L'ACADÉMIE DE VERSAILLES,
1^{ER} EMPLOYEUR D'ÎLE-DE-FRANCE**



YVELINES

VAL-D'OISE

ESSONNE

HAUTS-DE-SEINE

+ 2 000 POSTES PROPOSÉS POUR LA RENTRÉE 2022

p2 • EDITO

**p4 • LES JOURNÉES DU RECRUTEMENT :
2 035 POSTES À POURVOIR À LA RENTRÉE**

**p6 • CHOISIR L'ACADÉMIE DE VERSAILLES,
1^{ER} EMPLOYEUR D'ÎLE-DE-FRANCE**

p8 • DEVENIR PROFESSEUR(E) DES ÉCOLES

p9 • DEVENIR PROFESSEUR(E) EN COLLÈGE ET LYCÉE

**p11 • DEVENIR ACCOMPAGNANT(E) D'ÉLÈVES EN
SITUATION DE HANDICAP (AESH)**

**p13 • DEVENIR PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

p15 • DEVENIR INFIRMIER(E) SCOLAIRE

p17 • DEVENIR MÉDECIN SCOLAIRE

de Charline Avenel,
rectrice de l'académie de Versailles



Osez rejoindre l'académie de Versailles !

102 000 personnels travaillent chaque jour pour l'académie de Versailles, premier employeur d'Ile-de-France. Alors, pourquoi pas vous ?

L'académie de Versailles a de nombreux métiers à proposer, y compris à des personnels contractuels, à celles et ceux qui souhaitent transmettre et enseigner à nos élèves, les aider à s'orienter, accompagner ceux qui sont en situation de handicap ou encore assurer le bien-être et la santé de tous.

Du 30 mai au 3 juin, l'académie de Versailles organise son grand rendez-vous du recrutement : les étudiants en fin d'études ou en année de césure, les personnes en recherche d'emploi, ou encore les personnes qui souhaitent s'ouvrir à une seconde carrière ! Chacun a sa place au sein de l'académie.

Les parcours sont désormais multiples. Certains s'engagent pour une carrière entière dans l'Éducation nationale. D'autres, nombreux également, souhaitent s'inscrire dans des parcours plus variés et à s'engager au service de la jeunesse. Je veux leur dire que c'est possible, avec des contrats d'un an, renouvelables, pour venir participer à la réussite de tous nos élèves, dans l'ensemble des territoires.

Ainsi, ce sont 2 000 postes de personnels contractuels que l'académie de Versailles vous propose pour la rentrée de septembre. Pour exercer un métier essentiel et qui a du sens, au sein d'une académie engagée dans une dynamique de transformation au service des élèves. Cette dynamique se traduit par le déploiement des Campus d'excellence, du plan d'action pour l'égalité filles-garçons et le déploiement des « Territoires numériques éducatifs ».

Avec les journées du recrutement, l'académie s'adresse à tous.

Que ceux qui connaissent déjà le métier qu'ils souhaitent exercer viennent passer des entretiens pour devenir professeur(e) en école, collège ou lycée, accompagnant(e) d'élèves en situation de handicap, médecin ou infirmier(e) scolaire ou encore psychologue de l'Education nationale.

Que ceux qui veulent découvrir nos métiers, et peut-être se laisser tenter, viennent échanger avec des personnels contractuels qui ont déjà tenté l'expérience.

Choisir l'académie de Versailles, c'est :

- s'engager au sein d'un collectif de plus de 100 000 personnels tournés vers la réussite de plus d'un million d'élèves.
- s'implanter dans des territoires riches de leur diversité, et notamment là où les élèves ont le plus besoin de l'école de la République.
- bénéficier d'une expertise dans l'accueil, la formation et l'accompagnement des nouveaux personnels.
- avoir la possibilité de construire sa carrière à travers des parcours diversifiés au service de son développement professionnel.
- intégrer une institution qui a fait de l'égalité et de la diversité sa priorité.
- participer à une dynamique d'innovation et de transformation dans l'école et au service de ses personnels.

L'académie de Versailles recrute, alors n'hésitez plus rejoignez-nous !



Charline AVENEL

LES JOURNÉES

DU RECRUTEMENT :

2 035 POSTES À POURVOIR À LA RENTRÉE

LES JOURNÉES DU RECRUTEMENT DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

L'académie de Versailles organise quatre journées du recrutement en partenariat avec Pôle Emploi et l'APEC, dans chaque département. L'objectif est de présenter les métiers qui recrutent dans l'académie de Versailles, au plus proche des personnes en recherche d'un emploi ou souhaitant se reconvertir :

Lundi 30 mai : Yvelines (Rectorat de Versailles)

Mardi 31 mai : Val-d'Oise (Lycée Alfred Kastler de Cergy)

Jeudi 2 juin : Essonne (Lycée international de Palaiseau)

Vendredi 3 juin : Hauts-de-Seine (Préfecture de Nanterre)

Chacune des quatre journées sera organisée autour de deux espaces :

- Un espace recrutement permettant à ceux qui le souhaitent de passer un entretien d'embauche
- Un espace rencontre permettant à ceux qui ne connaissent pas encore les métiers de l'académie d'échanger avec des personnels contractuels qui ont déjà sauté le pas

Les journées du recrutement sont ouvertes à tous, sur inscription : [cliquez ici](#)

LES POSTES PROPOSÉS

L'académie de Versailles recrute des personnels contractuels à partir du 1^{er} septembre 2022 dans 6 métiers au cœur de la vie et du fonctionnement des écoles, collèges et lycées.

700 professeur(e)s des écoles

- 150 dans les Yvelines, notamment dans les écoles de Mantes, Meulan, Chanteloup, Aubergenville et Beynes.
- 200 dans l'Essonne, notamment dans le Nord-Est du département et les zones urbaines (Montgeron, Brunoy, Athis-Mons, Evry, Grigny, Ris-Orangis).
- 150 dans les Hauts-de-Seine, de façon homogène sur l'ensemble du département
- 200 dans le Val-d'Oise, notamment à Argenteuil, Villiers-le-Bel, Sarcelles et Cergy.

600 professeur(e)s en collèges et lycées

Environ 150 par département. Les disciplines qui recrutent :

- **Disciplines générales** : physique-chimie, mathématiques, anglais, lettres-anglais, lettres-histoire, histoire-géographie, allemand, éducation musicale.
- **Disciplines technologiques** : sciences industrielles de l'ingénieur (options : ingénierie électrique, des constructions, informatique et mécanique), technologie, économie-gestion (options : administration et ressources humaines, finances, marketing),
- **Disciplines professionnelles** : génie thermique, maintenance des véhicules, génie électrique (options : électronique ou électrotechnique), vente, génie civil (option construction économie), microtechnique, génie mécanique, option maintenance des systèmes mécaniques automatisés, prévention sécurité.

600 accompagnant(e)s d'élèves en situation de handicap (AESH)

- 150 dans les Yvelines
- 150 dans l'Essonne
- 150 dans les Hauts-de-Seine
- 150 dans le Val-d'Oise

35 infirmier(e)s scolaires

- 5 dans les Yvelines
- 5 dans l'Essonne
- 15 dans les Hauts-de-Seine
- 10 dans le Val-d'Oise

40 médecins scolaires

- 5 dans les Yvelines
- 5 dans l'Essonne
- 15 dans les Hauts-de-Seine
- 15 dans le Val-d'Oise

60 psychologues de l'Éducation Nationale (PsyEN)

- 15 dans les Yvelines
- 15 dans l'Essonne
- 15 dans les Hauts-de-Seine
- 15 dans le Val-d'Oise

CHOISIR

L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

1^{ER} EMPLOYEUR D'ÎLE-DE-FRANCE

L'académie de Versailles est la première académie de France par l'importance de ses effectifs avec 1 187 232 élèves dans le premier et second degré soit près de 10 % des effectifs scolarisés de la France. Elle accueille, forme et accompagne 102 027 agents : enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, de santé, administratifs, techniciens et ouvriers.

L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Elle se caractérise par des territoires riches de leur diversité.

L'ACADÉMIE EN CHIFFRES



102 027 personnels
**1^{er} employeur
d'Île-de-France**

AP-HP : 100 000
Total : 98 000
AXA : 95 000



1 187 232 élèves
**Près de 10%
des effectifs en France**

Plus d'élèves qu'en Finlande,
qu'en Autriche ou que le Danemark
et la Hongrie réunis

L'ACADÉMIE S'ENGAGE

L'académie de Versailles construit son rôle d'employeur autour de quatre propositions fortes et témoignant d'une volonté de parfaire l'intégration et les parcours de carrière de ses personnels.



L'académie de Versailles a développé une véritable expérience dans l'accueil des nouveaux personnels. Bien accueillir, intégrer et accompagner dans la prise de fonction est un enjeu majeur pour notre territoire : formations, webinaires, tutorat, ressources...

L'académie de Versailles accompagne ses personnels au quotidien, pour faciliter les démarches RH et favoriser la qualité de vie au travail. L'accompagnement dans les parcours et les évolutions de carrières, sans discriminations, est une priorité. L'académie s'engage notamment pour l'accompagnement des personnels en situation de handicap.



Une toute nouvelle école académique de la formation continue vient d'ouvrir ses portes et permet de bénéficier d'une formation au plus près des besoins et du contexte d'exercice.

L'académie a mis en œuvre une dynamique de transformation de l'école portée par des personnels engagés au service des élèves. Pour cela, l'académie déploie également des dispositifs visant à mieux accompagner ses personnels dans leurs missions à travers le projet académique 2021-2024 « Apprendre, s'épanouir, se transformer », la transformation des ressources humaines au service des personnels de l'académie, l'engagement pour l'égalité professionnelle et la diversité, et les aides et services pour faciliter votre vie personnelle et professionnelle au sein de l'académie.



DEVENIR

PROFESSEUR(E) DES ÉCOLES

« Après une expérience dans la vente et le marketing, j'ai été recrutée en tant qu'enseignante en maternelle puis en primaire. J'ai reçu beaucoup d'aides et de conseils par l'équipe quand je suis arrivée. Mon poste d'enseignante me permet d'aider les élèves à grandir et à acquérir différents savoirs. »

Prescilia

Professeure des écoles contractuelle
dans une école de Villaines-sous-Bois (95)

LE QUOTIDIEN D'UN(E) PROFESSEUR(E) DES ÉCOLES : ACCOMPAGNER NOS ÉLÈVES TOUT AU LONG DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les professeurs des écoles dispensent un enseignement polyvalent : français, mathématiques, histoire et géographie, langue vivante, éducation musicale, sciences, arts visuels et éducation physique, à des enfants de 2 à 5 ans en maternelle et de 6 à 11 ans en élémentaire.

LES MISSIONS POUR PARTICIPER À LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

- Instruire et éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire.
- Former les futurs citoyens en transmettant et faisant partager les valeurs de la République.
- Assurer un lien régulier avec les parents d'élève.
- Préparer les séquences pédagogiques.
- Evaluer les productions des élèves.
- Contribuer au travail collectif au sein d'une équipe pédagogique, en lien avec le ou la directeur(trice) d'école et sous l'autorité de l'inspecteur de circonscription.

UN ACCUEIL, UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE FORMATION DE QUALITÉ

- Préparation à la prise de fonction par une équipe de formateurs expérimentés, avec des temps d'accueil et de formation dédiés au moment de la prise de poste et dans les mois qui suivent.
- Accompagnement tout au long de l'année par des équipes de circonscription et un(e) maître formateur(trice).
- Aide à la conception des séquences et des supports pédagogiques grâce à des ressources en ligne : fiches de préparation, exercices, séances « clé en main » ...

LE TEMPS DE TRAVAIL SE COMPOSE, POUR UN TEMPS COMPLET :

- D'une obligation de service de 27 heures par semaine réparties sur 4 ou 4,5 jours par semaine :
 - 24 heures de cours devant élèves ;
 - 3 heures consacrées à des activités pédagogiques, de concertation et de coordination.
- D'un temps de préparation de la classe et de correction, que chaque professeur(e) des écoles est libre d'organiser.

Les professeurs des écoles enseignent 36 semaines par année scolaire.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Recrutement à partir de la licence (Bac+3)
- Salaire compris entre 1 921 € et 2 225 € bruts mensuels, avec des indemnités complémentaires et des primes liées au Grenelle de l'Éducation favorisant l'attractivité des métiers (voir fiche de poste)
- Contrat d'un an, à compter du 1^{er} septembre, avec possibilité de renouvellement

DÉCOUVRIR LA FICHE DE POSTE

DEVENIR

PROFESSEUR(E) EN COLLÈGE ET LYCÉE

« Je suis ingénieur en électronique de formation et j'ai voulu devenir enseignant par passion pour le métier. Ici, en éducation prioritaire, j'ai la chance de travailler au sein d'une équipe très soudée »

Pierre

Professeur contractuel de mathématiques
en collège à Grigny (91)

LE QUOTIDIEN D'UN(E) PROFESSEUR(E) EN COLLÈGE ET EN LYCÉE : ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES TOUT AU LONG DE LEUR SCOLARITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les professeurs en collège ou lycée dispensent un enseignement disciplinaire à des élèves de 11 à 15 ans en collège et de 16 à 18 ans en lycée :

- **Disciplines générales** : physique-chimie, mathématiques, anglais, lettres-anglais, lettres-histoire, histoire-géographie, allemand...
- **Disciplines technologiques** : sciences industrielles de l'ingénieur (options : ingénierie électrique, des constructions, informatique et mécanique), technologie, économie-gestion (options : administration et ressources humaines, finances, marketing) ...
- **Disciplines professionnelles** : génie thermique, maintenance des véhicules, génie électrique (options : électronique ou électrotechnique), vente...

LES MISSIONS POUR PARTICIPER À LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

- **Instruire et éduquer** afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire.
- **Former les futurs citoyens en transmettant et faisant partager les valeurs de la République.**
- Préparer les séquences pédagogiques.
- Assurer le lien régulier avec les parents d'élèves.
- Évaluer les productions des élèves.

LE TEMPS DE TRAVAIL SE COMPOSE, POUR UN TEMPS COMPLET :

- D'une obligation de service de 18h de cours par semaine.
- D'un temps de préparation de la classe et de correction, que chaque professeur(e) est libre d'organiser, ainsi que de participation à la vie de l'établissement (conseils de classe, rencontres avec les parents, temps de concertation...).

Les professeurs en collège ou lycée enseignent 36 semaines par année scolaire.

UN ACCUEIL, UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE FORMATION DE QUALITÉ

- **Préparation à la prise de fonction** par une équipe de formateurs expérimentés, avec des temps d'accueil et de formation dédiés au moment de la prise de poste et dans les mois qui suivent.
- **Tutorat par des enseignants expérimentés** durant les premiers mois d'exercice
- **Formations dédiées aux professeurs contractuels** répondant aux besoins de tout professeur entrant dans le métier (déploiement sur trois ans sur les valeurs de la République, sur les compétences écrites et orales, sur les élèves à besoin éducatif particulier, sur les outils du numérique et le numérique pédagogique...).
- **Formations disciplinaires** sur la didactique et la pédagogie.
- **Aide à la conception des séquences** et des supports pédagogiques grâce à des ressources en ligne.

En tant que professeur(e) en collège ou lycée, les personnels intègrent une équipe pluridisciplinaire au sein d'un établissement, sous la responsabilité du chef ou de la cheffe d'établissement et avec l'accompagnement des inspecteurs pédagogiques.

Si leur expérience en tant que professeur(e) contractuel(le) leur donne envie de poursuivre leur carrière au sein de l'Éducation nationale, l'académie les accompagnera vers la réussite aux concours de recrutement (notamment dans la validation des acquis de l'expérience professionnelle).

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- **Recrutement :**

- Pour les disciplines générales : à partir du bac+3 en concordance avec la discipline d'enseignement
- Pour les disciplines technologiques et professionnelles : à partir d'un CAP, BEP, BP, Bac Pro, BTS ou Bac+3 et/ou avec une expérience professionnelle antérieure.

- **Salaire**

- Pour les disciplines générales : entre 2 022 € et 2 327 € bruts mensuels, selon le niveau de diplôme.
- Pour les disciplines technologiques ou professionnelles : entre 1 820 € et 2 903 € bruts mensuels selon le niveau **de diplôme et d'expérience dans la spécialité.**
- Avec des indemnités complémentaires et des primes liées au Grenelle de l'Éducation favorisant l'attractivité des métiers (voir fiche de poste)

- Contrat qui couvre toute l'année scolaire, à compter du 1^{er} septembre.

DÉCOUVRIR LA FICHE DE POSTE

DEVENIR ACCOMPAGNANT(E) D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

« Mon rôle est d'être une béquille pour l'élève en situation de handicap que j'accompagne, que ce soit dans son travail scolaire ou dans ses relations avec ses camarades. Je suis là pour l'aiguiller et permettre son épanouissement et sa réussite »

Estelle

Accompagnante d'élèves en situation de handicap contractuelle à Neuilly-sur-Seine (92)

LE QUOTIDIEN D'UN(E) AESH : ACCOMPAGNER NOS ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'AESH accompagne un ou des élèves en situation de handicap (troubles cognitifs, moteurs, visuels, auditifs ou autistiques). Il ou elle permet aux élèves de renforcer ou d'acquérir leur autonomie dans les apprentissages sur le temps scolaire, d'accéder à l'école et aux savoirs, de participer aux activités de la classe et de l'école (maternelle/élémentaire) ou de l'établissement (collège/lycée).

LES MISSIONS POUR PARTICIPER À LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

- Aider à l'installation matérielle des élèves, à la manipulation du matériel et des tâches scolaires, prises de notes si nécessaire.
- Favoriser la communication entre l'élève et ses camarades, susciter la participation des élèves aux activités de la vie sociale et relationnelle. Favoriser sa mobilité et ses déplacements dans l'enceinte de l'école/de l'établissement. Veiller à l'encourager dans ses progrès et dans sa conquête de l'autonomie. Apporter une aide en dehors des temps d'enseignement, lors des récréations ou interclasses.
- Participer aux sorties de classe, occasionnelles ou régulières.
- Accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière, aider aux gestes d'hygiène si nécessaire.
- Collaborer au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves, participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).
- Participer aux réunions concernant l'élève (en tant que membre de l'équipe éducative).
- Participer à l'information de la famille sur les points marquants de la vie quotidienne des élèves.

LE TEMPS DE TRAVAIL SE COMPOSE DE :

- 27h40 hebdomadaires dont 24 heures en accompagnement d'élèves + activités connexes (réunions, formation, préparation).
- 33h30 hebdomadaires dont 30 heures en accompagnement d'élèves + activités connexes (réunions, formation, préparation).

Ce temps de travail se déroule essentiellement sur les périodes scolaires.

UN ACCUEIL, UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE FORMATION DE QUALITÉ

- Une formation de 60 heures de professionnalisation sera dispensée durant le contrat.
- Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'AESH peut s'appuyer sur les équipes pédagogiques et sur l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que sur l'AESH référent.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- **Recrutement :**

diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ou plus de 9 mois d'expérience dans le domaine du handicap ou du soin à la personne ou être titulaire d'un baccalauréat ou plus ou d'une qualification reconnue équivalente (Diplôme d'État de moniteur éducateur par exemple).

- Salaire compris entre 950 € et 1 150 € bruts mensuels avec des indemnités complémentaires (voir fiche de poste).

- Contrat de 3 ans renouvelable une fois (CDI possible au bout de 6 ans).

[DÉCOUVRIR LA FICHE DE POSTE](#)

DEVENIR

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

« C'est un métier où je peux avoir des initiatives et être force de propositions. Un métier où on est confronté à la réalité souvent difficile des élèves... mais quel plaisir de trouver des solutions, de voir les élèves mûrir, s'épanouir et les familles rassurées. »

Laurent

Psychologue de l'Éducation nationale
dans un CIO des Yvelines (78)

LE QUOTIDIEN D'UN PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les psychologues de l'Éducation nationale exercent leur métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue.

- **Apporter une expertise pour accompagner les élèves, les familles et les équipes pédagogiques et éducatives.**
- Mobiliser les compétences en développement psychologique, cognitif et social des élèves au service de l'investissement et du parcours scolaire.
- Utiliser les outils psychométriques et les techniques d'entretien (des formations spécifiques peuvent être mises en place).

LES MISSIONS D'UN(E) PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

Au sein des écoles primaires : les psychologues « éducation, développement et apprentissages » travaillent au sein d'un réseau d'écoles, en collaboration avec les médecins scolaires, les assistant(e)s sociaux(ales) et les différents centres médico-psychologiques.

Leurs missions sont principalement :

- Agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages.
- Participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires.
- Accompagner les équipes pédagogiques afin de développer l'intérêt et la motivation des élèves, sous la responsabilité de l'inspecteur(trice) de circonscription.
- Intervenir auprès des élèves en difficulté d'apprentissage comme en situation de handicap.

LE TEMPS DE TRAVAIL SE COMPOSE, POUR UN TEMPS COMPLET :

- **D'une obligation de service :**
 - De 24h par semaine pour les psychologues en écoles primaires,
 - De 27 heures par semaine pour les psychologues.
- **D'un temps de préparation de l'activité** (tenue des dossiers, rédaction des écrits psychologiques, préparation des bilans et des réunions de synthèse), que chaque psychologue est libre d'organiser.

En tant que psychologue de l'Éducation nationale, vous exercez entre 36 et 38 semaines par année scolaire.

Au sein des collèges, lycées et Centres d'information et d'orientation (CIO) :

- Accompagner les élèves et les étudiants dans leur parcours scolaire, dans l'élaboration de leur projet d'avenir et dans l'identification de leurs compétences.
- Proposer des entretiens ou animer des ateliers sur différentes thématiques : représentations, stéréotypes, centres d'intérêts, compétences à s'orienter, projets d'études et voies de formations du collège à l'université.
- Participer au suivi des parcours des adolescents et des jeunes adultes en collaboration avec les équipes éducatives.
- Intervenir dans la lutte contre toutes les formes de ruptures scolaires, et apporter une expertise sur des problématiques spécifiques liées à l'adolescence.
- Réaliser des entretiens et des bilans psychologiques.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- **Recrutement :**
tout diplôme de psychologie en master 2.
- Salaire de 2 127 € bruts mensuels, avec des indemnités complémentaires et des primes liées au Grenelle de l'Éducation favorisant l'attractivité des métiers (voir fiche de poste).
- Contrat qui couvre toute l'année scolaire, à compter du 1^{er} septembre, avec possibilité de renouvellement.

[DÉCOUVRIR LA FICHE DE POSTE](#)

DEVENIR INFIRMIER(E) SCOLAIRE

« Après une expérience professionnelle à l'hôpital, je voulais m'orienter vers une activité professionnelle avec plus de relationnel et d'éducation à la santé. Le contact avec les élèves, les accueillir, les accompagner, être un appui pour eux est très enrichissant professionnellement et humainement. »

Leïla

Infirmière contractuelle en collège à Eragny (95)

LE QUOTIDIEN D'UN(E) INFIRMIER(E) SCOLAIRE

L'infirmier(e) scolaire contribue aux actions de prévention et d'éducation à la santé en faveur des élèves.

- Contribution au bien-être et à la réussite scolaire de tous les élèves.
- Développement d'une dynamique d'éducation à la santé et contribution à évaluer les actions de promotion et d'éducation de la santé.

LES MISSIONS D'UN(E) INFIRMIER(E) SCOLAIRES

L'infirmier(e) scolaire intervient dans les écoles, collèges et lycées sur différentes missions :

- Accueillir et accompagner tout élève dans le cadre d'une consultation infirmière spécifique.
- Identifier les besoins, poser un diagnostic infirmier et élaborer une démarche de soins.
- Conseiller en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité.
- Participer au suivi de la santé des élèves et à l'élaboration du projet de santé de l'établissement.
- Contribuer à l'intégration des enfants et des adolescents à besoins particuliers.

Les missions s'effectuent en synergie avec les membres de la communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun et requiert d'organiser efficacement le partenariat.

En tant qu'infirmier(e) scolaire, pour un temps complet, le temps de travail est réparti sur 36 semaines avec une obligation de service hebdomadaire de 39h36.

UN ACCUEIL, UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE FORMATION DE QUALITÉ

- Une formation en interne est réalisée au moment de la prise de fonction.
- Un accompagnement professionnel est assuré par un(e) infirmier(e) expérimenté(e) et un(e) infirmier(e) conseiller(e) technique responsable départemental.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- **Recrutement :**
diplôme d'Etat d'infirmier (Bac+3).
- Salaire entre 1 827 € et 2 174 € bruts mensuels, avec des indemnités complémentaires (voir fiche de poste).
- Contrat pouvant aller jusqu'à 12 mois, à compter du 1^{er} septembre, avec possibilité de renouvellement.

DÉCOUVRIR LA FICHE DE POSTE

DEVENIR MÉDECIN SCOLAIRE

« Ce qui me plaît, c'est de pouvoir faire de la prévention. Par mon travail, et le support d'une solide équipe pluridisciplinaire, je peux identifier les besoins d'accompagnement médicaux des élèves afin de leur donner toutes les chances de s'épanouir dans leur scolarité ».

Claire
Médecin scolaire contractuelle à Palaiseau (91)

LE QUOTIDIEN D'UN(E) MÉDECIN SCOLAIRE

Contribuer à la promotion de la santé en faveur des élèves mais également à destination des personnels de l'Éducation nationale dans une démarche de santé publique et de santé communautaire.

- Les médecins de l'Éducation nationale sont chargés des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des enfants scolarisés en école, collège ou lycée de leur secteur d'intervention.
- Ils contribuent à la réussite des élèves et participent à l'accueil et à l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique, en apportant leur expertise et diagnostic.
- Ils collaborent avec les infirmier(e)s et les assistant(e)s sociaux(ales) et l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

LES MISSIONS D'UN(E) MÉDECIN SCOLAIRE

- Assurer les examens médicaux nécessaires à la surveillance de la santé des élèves.
- Favoriser les apprentissages et la réussite scolaire de tous les élèves.
- Favoriser l'intégration scolaire des élèves à besoins spécifiques : handicapés, maladies chroniques, souffrance psychique.
- Évaluer et intervenir dans les situations d'urgence (maltraitance, maladies contagieuses...) en collaboration avec les services compétents.
- Accompagnement des populations en difficultés.
- Développer une dynamique d'éducation pour la santé.

UN ACCUEIL, UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE FORMATION DE QUALITÉ

Une formation interne est réalisée au moment de la prise de fonction. Un système de tutorat existe également avec un médecin titulaire.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- **Recrutement :** diplôme de docteur en médecine.
- Salaire à partir de 3 458 € brut/mois en fonction de l'ancienneté, avec des indemnités complémentaires (voir fiche de poste).
- Contrat d'une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre, avec possibilité de renouvellement.

DÉCOUVRIR LA FICHE DE POSTE

Contact presse :

Félix Deltour

Attaché de presse

07 77 28 21 68 / 01 30 83 49 41

felix.deltour@ac-versailles.fr